

## Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne

Michel Chouinard and Louis Pelletier

Volume 12, Number 2, octobre 1983

Les migrations

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600505ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600505ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Chouinard, M. & Pelletier, L. (1983). Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne. *Cahiers québécois de démographie*, 12(2), 201–206.  
<https://doi.org/10.7202/600505ar>

## Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne

Michel CHOUINARD et Louis PELLETIER\*

Depuis 1867, la politique canadienne en matière d'immigration a constamment évolué. Ce texte présente un aperçu de la réglementation qui a contrôlé la venue de centaines de milliers d'immigrants. Ce mouvement a eu une importance primordiale dans le développement du Canada, que ce soit au plan démographique, géo-spatial, économique ou culturel.

Les objectifs et les priorités de la politique canadienne ont varié en fonction des intérêts nationaux, de l'évolution sociale et économique du pays et de l'influence des pressions extérieures. A certains moments de l'histoire canadienne, ce sont des questions d'ordre démographique ou économique qui marquaient la politique d'immigration; à d'autres moments l'influence venait de considérations d'ordre humanitaire ou social.

Trois grandes phases distinguent l'évolution de cette politique depuis 1867. La première phase se caractérise par un encouragement de l'immigration suivant des facteurs sociaux et économiques. La seconde se définit par des restrictions sur le nombre d'immigrants, imposées par la crise économique et les guerres mondiales. La dernière phase est dominée par une multitude de facteurs: l'amélioration de l'image et de la présence du pays sur le plan international; l'expansion économique et l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des immigrants.

### La première phase: 1867-1914

Au début de la Confédération, le gouvernement est fortement préoccupé par l'accroissement de la population et le développement des vastes territoires dans l'ouest du pays; seule l'immigration, relevant alors du ministère de l'Agriculture, se présente comme une solution immédiate. La première loi sur l'immigration est adoptée deux ans après la Confédération (Immigration Act de 1869) (Beaujot et McQuillan, 1982: 80); une attitude de "laissez-faire" est encouragée. Les portes du territoire canadien sont ouvertes à tous; la loi ne fait état d'aucune exclusion. On encourage cependant l'immigration en provenance de Grande-Bretagne en assumant une partie des frais de transport des immigrants et en accordant aux colons des terres à bon marché. Trois règlements vont ternir l'approche positive de la politique canadienne d'immigration. En 1872, on interdit l'admission de "criminels"; en 1879, les

---

\* Département de démographie, Université de Montréal.

Les auteurs tiennent à remercier Linda Demers et Yolande Lavoie pour leurs précieux conseils.

dénusés sont exclus; la même année, est voté le "Chinese Immigration Act". Sous la pression de la Colombie-Britannique le gouvernement fédéral adopte ce dernier règlement afin de restreindre et de contrôler l'entrée des Chinois. Sans interdire l'immigration chinoise, le règlement prévoit la perception d'un droit d'entrée élevé (\$50) que peu d'entre eux peuvent acquitter (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 5).

En 1892, l'immigration relève du ministère de l'Intérieur. Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, s'efforce de promouvoir l'immigration massive dans l'ouest du Canada de travailleurs agricoles pour stimuler la prospérité générale du pays (il y a, à la même époque, une relance économique) (Munro, 1978: 41). On concentre les moyens de propagande migratoire en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en France et dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe. On multiplie des assemblées; un réseau de bureau d'immigration est instauré; on encourage les "dépisteurs d'immigrants" en leur offrant des primes; des terres sont offertes gratuitement à tous les agriculteurs désireux de s'établir au Canada. Le ministère de l'Intérieur veut éviter ainsi que l'immigration ne vienne augmenter les populations urbaines. En 1897 est adopté l'"Alien Labour Act" destiné à empêcher les employeurs canadiens de faire venir des travailleurs contractuels d'autres pays (ceci s'adresse tout particulièrement aux travailleurs de chemin de fer des Etats-Unis) (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 7).

De 1900 à 1914, le Canada va renforcer ses restrictions envers les immigrants, adoptant ainsi le principe de l'immigration sélective. Le règlement sur l'immigration chinoise est modifié: en 1900, le droit d'entrée des Chinois est porté à cent dollars et à cinq cents dollars en 1903. En 1902, les personnes malades se voient interdire l'entrée au Canada. La loi sur l'immigration de 1869 est refondue en 1906. La politique de libre entrée est officiellement abandonnée. Au cours de l'année 1907, une entente Canada-Japon visant à limiter l'immigration japonaise sur le territoire canadien est conclue. En 1908, tous les immigrants asiatiques autres que Japonais ou Chinois se voient dans l'obligation d'avoir deux cents dollars en argent liquide à leur arrivée au Canada. En 1910, on modifie l'Immigration Act de 1906 pour renforcer son application. De nouveaux pouvoirs de réglementation concernant la présentation de passeport et de certificat d'ordre pénal sont introduits. Le gouvernement se garde le droit d'adopter des règlements concernant le volume, l'origine ethnique ou la qualité professionnelle des immigrants. On interdit alors l'entrée à toute personne "subversive" (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 7-12; Munro, 1978: 47).

Cette période oppose deux courants idéologiques: une politique d'immigration libre (Open-Door Policy) versus une politique d'immigration restrictive. Les syndicats de travailleurs et ouvriers appuyés par les "Nativist Groups" endossent cette dernière politique afin de protéger leurs intérêts financiers et culturels. Les industriels, au contraire, favorisent la libre entrée. Ils n'ont aucune objection à l'immigration de non Anglo-Saxons qu'ils considèrent comme de "meilleurs ouvriers". Ils s'objectent à la préférence gouvernementale pour l'agriculture. Les compagnies minières,

forestières et ferroviaires préfèrent des travailleurs prêts à supporter des conditions particulières de travail et à s'installer dans des régions éloignées où s'offre de l'emploi.

### **La seconde phase: 1914-1945**

Cette phase de l'histoire de l'immigration au Canada est marquée par l'incertitude engendrée par les deux grandes guerres et la crise économique. Une série de règlements adoptés visent à limiter l'arrivée d'éléments jugés indésirables. En 1917, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation est créé. Au cours de l'année 1936, ce ministère est aboli et devient un simple service du ministère des Mines et Ressources (Beaujot et McQuillan, 1982: 90).

La guerre de 1914-1918 a évité au gouvernement de devoir prendre des décisions difficiles en matière d'immigration: l'opinion publique évoluait vers un rejet de l'immigration, la considérant comme l'élément responsable des difficultés économiques et du chômage. Les dispositions de la loi déjà existante permettent au gouvernement de limiter les entrées durant la guerre, tout particulièrement celle de ressortissants de pays ennemis. Tous les immigrants doivent avoir en leur possession, à leur arrivée au Canada, deux cent cinquante dollars en argent liquide; l'entrée est interdite aux alcooliques, aux conspirateurs et aux illettrés. On exige de tous les immigrants, sauf des sujets britanniques et des citoyens américains, qu'ils présentent à leur arrivée un visa délivré à l'étranger par les agents d'immigration canadiens (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 13; Beaujot et McQuillan, 1982: 91).

L'année 1922 marque un retour à la situation d'avant-guerre: on lève ou assouplit les restrictions. L'amélioration constante de la situation sociale et économique entraîne la révision des textes législatifs. Cette même année l'"Empire Settlement Act" est adopté et vise à offrir assistance à 120 000 immigrants provenant de Grande-Bretagne. En 1925, une entente entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer (Railway Agreement) prévoit le recrutement, la sélection, le transport et l'établissement d'agriculteurs permettant ainsi l'entrée au pays de plusieurs milliers d'Européens du Centre (Beaujot et McQuillan, 1982: 91). En 1926, pour la première fois, le concept de l'immigration parrainée apparaît. On étend les catégories admissibles aux immigrants à la fois non britanniques et non asiatiques dont la profession est recherchée ainsi qu'aux parents, aux enfants, aux frères et soeurs non mariés de résidents étrangers au Canada (Munro, 1978: 50; Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 16).

La crise de 1929 oblige le gouvernement à imposer une nouvelle fois des restrictions à l'immigration. En 1930, les travailleurs agricoles, les domestiques et les parents de résidents ne sont plus admis. La même année, toute publicité à l'étranger cesse et, au cours des années suivantes, une bonne partie du dispositif d'immigration à l'étranger est démantelé (Gouvernement du Canada, 1974, vol II: 17). Sont utilisées pour la première fois les sections 40 et 41 de la loi concernant la déportation. On expulse des personnes membres du Parti Communiste du Canada ou ayant eu des démêlés avec la justice. Les

portes ne sont pas ouvertes aux Juifs et aux autres réfugiés qui fuient le fascisme pratiqué dans certains pays d'Europe au cours des années trente (Munro, 1978: 51; Beaujot et McQuillan, 1982: 91).

L'éclatement de la Seconde guerre mondiale suspend les dernières mesures d'incitation à l'immigration. Dès 1939, des règlements interdisant l'admission de ressortissants des pays ennemis sont adoptés (Beaujot et McQuillan, 1982: 92). La politique et la législation ne changent pas, mais on établit des mesures spéciales: ainsi on offre un asile temporaire aux enfants évacués de Grande-Bretagne, aux réfugiés et à certains marins de la marine marchande étrangère (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 18).

En résumé, la politique d'immigration entre 1914 et 1945 a peu progressé; une série de règlements permettant de contrôler annuellement les entrées sont adoptés. Le concept de l'immigration parrainée fait son apparition de même que l'utilisation de visas pour réglementer l'immigration à la source.

#### **La troisième phase: 1946-1978**

La fin de la guerre marque le début d'une évolution rapide de la politique canadienne en matière d'immigration. Les pressions intérieures et extérieures poussent le gouvernement à agir. Soucieux de jouer un rôle plus important sur la scène internationale et d'accroître sa population, le Canada annonce en 1947 son intention d'encourager une forte immigration (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 20; Munro, 1978: 56; Beaujot et McQuillan, 1982: 96).

Le "Chinese Immigration Act" est aboli conformément aux dispositions de la Charte des Nations-Unies. A la fin de 1949, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est créé. En 1950, on lève l'interdiction d'entrée aux ressortissants des pays qui étaient ennemis au cours de la guerre 1939-1945. En 1951, le Canada signe une entente avec l'Inde, le Pakistan et le Ceylan (Sri Lanka) aux termes de laquelle le Canada autorise l'admission de 300 immigrants par année en provenance de ces pays. Le parrainage d'immigrants devient de plus en plus important. L'entrée et l'installation des réfugiés est facilitée (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 21-25; Beaujot et McQuillan, 1982: 97).

En 1952, la loi sur l'immigration est révisée. Le Canada se donne un moyen de contrôle plus efficace. Tous les immigrants doivent être munis d'un passeport et d'un visa (Munro, 1978: 58). On établit des contingents annuels pour les domestiques en provenance des Antilles et on verse aux familles d'immigrants une aide financière. En 1957, la profession devient le critère essentiel de sélection des immigrants non parrainés. La fin de la décennie cinquante et le début des années soixante sont marqués par une régression économique, qui a conduit à limiter l'entrée des immigrants. La politique d'immigration du Canada accorde de plus en plus d'importance aux considérations d'ordre économique et elle maintient un système de préférence concernant la nationalité des immigrants (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 26-30).

L'arrivée au pouvoir du Parti Conservateur et de son chef John D. Diefenbaker en 1962 inaugure une nouvelle ère en ce qui a trait aux politiques

relatives à l'immigration. On veut supprimer les aspects discriminatoires de la loi. La même année, toutes les barrières raciales à l'immigration sont levées. Pour la première fois les ressortissants de tous les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Antilles ont accès à la catégorie d'immigrants non parrainés (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 32; Beaujot et McQuillan, 1982: 97).

Il y a une coordination de plus en plus étroite entre la politique d'emploi et celle de l'immigration. En 1966, est déposé un Livre blanc sur l'immigration suggérant d'utiliser celle-ci au service de l'expansion économique du pays. La même année, est créé le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans l'esprit d'adapter l'immigration aux besoins du marché du travail. En 1967, le Canada précise sa politique à l'égard des réfugiés en adhérant à la Convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés. On introduit le "système de points" pour la sélection des immigrants indépendants (le niveau de formation devient un facteur très important) et on limite les catégories admissibles au parrainage (Gouvernement du Canada, 1974, vol. II: 36-40; Beaujot et McQuillan, 1982: 97).

De 1973 à 1975, le gouvernement Trudeau s'intéresse à la Loi de l'immigration et envisage de la réviser. Le volume élevé de l'immigration, malgré un ralentissement économique, et l'entrée sur le marché du travail des générations du "baby-boom" suscitent une réflexion. En 1974, est présenté un Livre vert sur l'immigration qui contraste avec celui de 1966. Les auteurs s'interrogent sur l'accroissement de la population et ses conséquences économiques, sur la distribution géographique des immigrants qui s'installent surtout dans les villes. En 1976, un nouveau projet de loi est déposé. Il est adopté en troisième lecture en 1977 et devient effectif en 1978 (Beaujot et McQuillan, 1982: 97-98; Munro, 1978: 72).

La nouvelle loi canadienne présente des objectifs précis. L'immigration doit répondre aux objectifs démographiques du gouvernement canadien tout en respectant l'accroissement, la structure et la distribution géographique de la population canadienne. Ainsi, la loi permet au ministre d'établir le niveau d'immigration au pays (Target Level for Immigration), après avoir examiné les besoins régionaux et les besoins du marché du travail et après avoir consulté les provinces sur l'aide à apporter aux immigrants pour faciliter leur intégration à la société canadienne. La loi ne prévoit aucune discrimination eu égard à la race, à la nationalité, à l'origine ethnique, à la couleur, à la religion et au sexe (Munro, 1978: 72-75).

## Conclusion

Ce survol de l'histoire de la politique canadienne en matière d'immigration rappelle que le Canada a une longue tradition en ce domaine. Nous avons pu constater l'impact de l'économie et des relations politiques et sociales sur l'entrée des immigrants.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'immigration n'a pas changé l'homogénéité de la population: les nouveaux arrivants venaient presque essentiellement d'Europe et des Etats-Unis. La fin du conflit en 1945 et la présence de plus en plus importante du Canada sur la scène internationale modifie le type d'immigration. La population du Canada devient de plus en plus multi-ethnique par l'entrée d'immigrants en provenance de divers pays du Tiers-Monde (immigration "visible").

Cette situation n'est pas sans occasionner certains problèmes. Les différences culturelles accentuent les difficultés d'intégration des immigrants. Il en résulte également l'émergence d'un certain racisme aux dépens des "gens de couleurs". Finalement, la population canadienne, qualifiée aujourd'hui de "mosaïque" est le fruit d'une série de réglementation migratoire centrée sur le développement du pays. Malheureusement, ce développement ne s'est pas produit sans heurts ni sans discrimination.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEAUJOT, Roderic et McQUILLAN, Kevin, 1982. *Growth and Dualism: The Demographic Development of Canadian Society*. Agincourt (Ontario), Gage Publishing, 249 p.

CANADA, Main-d'oeuvre et Immigration, 1974. *Etude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada*. Ottawa, Information Canada. 1: Perspectives de la politique d'immigration, 85 p.; 2: Le programme d'immigration, 253 p.

MUNRO, Iain R., 1978. *Immigration in Canada: Origins and Options*. Toronto, Wiley Publishers of Canada.